



**Poursuite du renforcement de la structure financière :**  
**Emission complémentaire de 30 000 obligations subordonnées**  
**remboursables en actions nouvelles ou existantes (OSRANE) pour un**  
**montant de 3 M€**

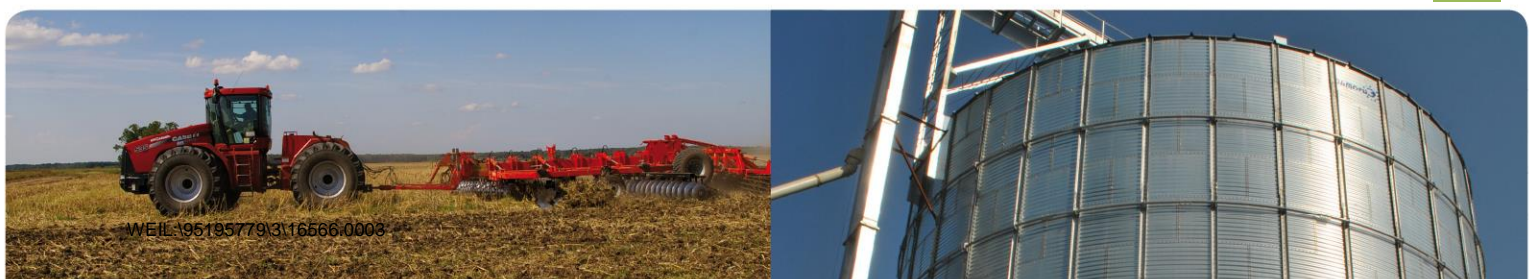
Paris, le 23 décembre 2015

**AgroGeneration, producteur de céréales et d'oléagineux en Ukraine, annonce aujourd'hui une nouvelle émission d'Obligations Subordonnées Remboursables en Actions Nouvelles ou Existantes (ci-après les « OSRANE ») pour un montant de 3 M€, au profit d'un investisseur institutionnel américain.**

Cette opération a été décidée en date du 21 décembre par le Conseil d'Administration dans le cadre de la délégation de compétence accordée le 25 juin 2015 par l'Assemblée Générale Mixte d'AgroGeneration, qui autorise l'émission d'OSRANE sans droits préférentiels de souscription. Ces nouvelles OSRANE ont été émises à des conditions identiques à celles émises le 31 mars 2015 et seront entièrement assimilées, dès leur cotation sur Alternext Paris, le 23 décembre 2015, aux OSRANE existantes (ISIN : FR0012600872). Les titulaires d'OSRANE seront ainsi groupés en une masse unique.

**Une structure financière renforcée**

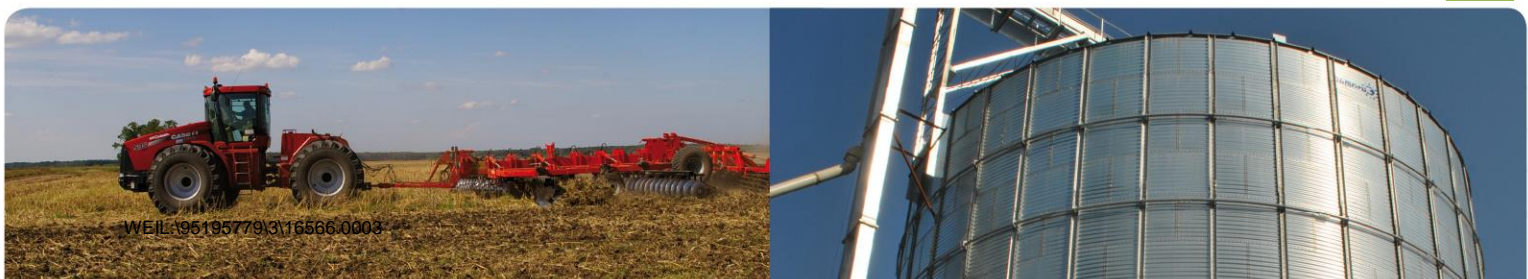
Cette émission de 3 M€ s'inscrit dans la continuité du succès de son émission d'OSRANE réalisée au 31 mars 2015 pour un montant 59,6 M€. AgroGeneration poursuit ainsi sa stratégie de renforcement de sa structure bilancielle en augmentant ses fonds propres. Les OSRANE nouvellement émises seront remboursées en actions à maturité, soit le 1<sup>er</sup> avril 2019, ou par anticipation selon les modalités identiques aux OSRANE déjà émises.





## Modalités l'émission

<b>Nature de l'opération</b>	Emission d'OSRANE assimilable à l'émission d'OSRANE réalisée le 31 mars 2015 conformément au prospectus en date du 5 mars 2015 ayant reçu le numéro de visa n°15-075 de l'Autorité des Marchés Financiers.
<b>Type d'offre</b>	Emission réalisée avec suppression du droit préférentiel de souscription, entièrement assimilable aux OSRANE existantes, réalisée au profit d'un investisseur institutionnel
<b>Cadre juridique</b>	Le conseil d'administration du 21 décembre 2015, conformément à la délégation consentie par l'assemblée générale mixte en date du 25 juin 2015 (quinzième résolution à caractère extraordinaire), a décidé la présente émission, réalisée dans le cadre d'un placement privé conformément à l'article L. 225-136 du Code de commerce et à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier, et a délégué sa mise en œuvre au Directeur Général.
<b>Montant et prix de l'émission</b>	3 000 000 euros
<b>Nombre de titre émis</b>	30 000 OSRANE
<b>Caractéristiques des nouvelles OSRANE</b>	Identique aux OSRANE émises le 31 mars 2015 <ul style="list-style-type: none"><li>- Valeur nominale : 100€</li><li>- Taux fixe annuel : 8%</li><li>- Périodicité : coupon semestriel</li><li>- Remboursement à l'échéance : 192 actions nouvelles ou existantes pour 1 OSRANE</li><li>- Prime de remboursement anticipée : payée en actions supplémentaires d'un maximum de 24 actions nouvelles par OSRANE</li><li>- Echéance : 1<sup>er</sup> avril 2019</li></ul>
<b>Pourcentage de dilution susceptible de résulter de l'émission</b>	Impact de l'émission pour un actionnaire détenant 1 % du capital social d'AgroGeneration avant l'émission (calculs réalisés sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 Novembre 2015 et sous réserve d'ajustement en cas de transactions financières) :





	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée*
Avant l'émission	1%	0,438%
Après l'émission des nouvelles OSRANE et en cas de remboursement en actions au 31 mars 2016 (soit 216 actions par OSRANE incluant la prime de remboursement)	0,938%	0,426%
Après l'émission des nouvelles OSRANE et en cas de remboursement en actions à échéance 1 <sup>er</sup> avril 2019 (soit 192 actions par OSRANE).	0,945%	0,427%

\* Dans le cas où les BSPCE, stock-options, bons de souscription et OSRANE existantes sont exercés.

L'opération n'est pas soumise à l'obligation d'établissement d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations détaillées concernant AgroGeneration, notamment son activité, ses résultats, ses perspectives de développement et ses facteurs de risques sont diffusées dans son prospectus enregistré le 5 mars 2015 par l'AMF ayant reçu le numéro de visa n°15-075, disponible, avec l'ensemble des communiqués de presse et informations réglementées de la Société, sur le site internet de la Société ([www.agrogeneration.com](http://www.agrogeneration.com)).

### AgroGeneration sur Alternext

#### ACTIONS

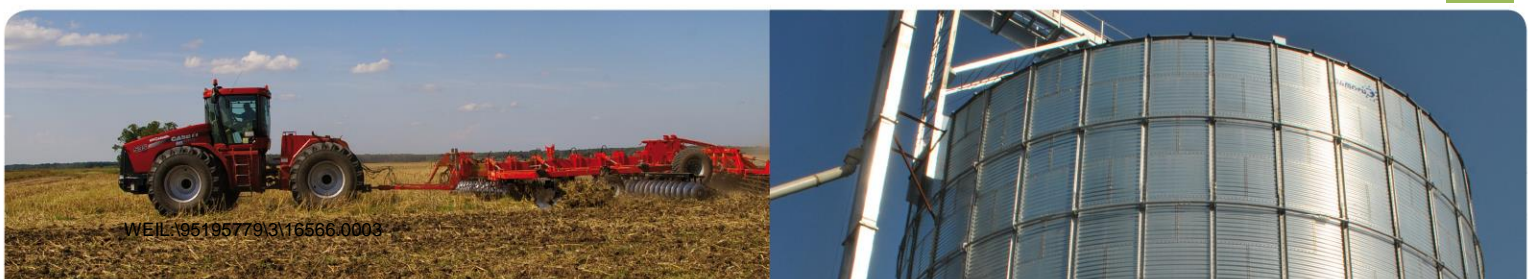
**Code ISIN** FR0010641449

**Mnémonique** ALAGR

#### OSRANE

**Code ISIN** FR0012600872

**Mnémonique** YAGRO





### **A propos d'AGROGENERATION**

Créé en 2007, AgroGeneration est un producteur international de céréales et oléagineux. Suite au rapprochement avec Harmelia, le nouveau Groupe est devenu un des cinq premiers producteurs agricoles en Ukraine avec près de 120 000 hectares contrôlés en Ukraine. Le Groupe a pour objectif, en louant des terres agricoles à fort potentiel, de répondre au défi alimentaire de demain, lié au doublement de la consommation mondiale d'ici à 2050.

**Recevez gratuitement toute l'information financière d'AgroGeneration par e-mail en vous inscrivant sur:**

[www.actusnews.com](http://www.actusnews.com)

#### **AgroGeneration**

01 56 43 68 60

investisseurs@AgroGeneration.com

#### **Actus Finance**

Guillaume Le Floch, Relations investisseurs

01 53 67 36 70

Anne-Pauline Petureau, Relations investisseurs

01 53 67 36 72

Alexandra Prisa, Relations presse

01 53 67 36 90



WEIL 195195779316566.0003

